Résolution des points noirs de collecte et gestion des surcharges de bennes à ordures ménagères

Cadre de restitution : Étude de l'ADEME

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
100, avenue de Londres
BP 40548
https://agglo.bethunebruay.fr/

AW
admin
ADEME
alexandre.bonne@smile.fr

Mots-clés: Espace privé MENAGE, , EMPLOYE, COLLECTE DES DECHETS, , SECURITE, AMELIORATION DES PERFORMANCES,, CAMPAGNE D'INFORMATION, ORDURES MENAGERES RESIDUELLES,, PLASTIQUE,

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Artois Comm. a souhaité engager une démarche d'amélioration de son dispositif de gestion des déchets ménagers et assimilés visant à sécuriser et à optimiser les prestations de service offertes à la population. En 2010, une étude globale d'amélioration et d'optimisation des dispositifs de gestion des déchets ménagers et assimilés a donc été lancée. Cette étude, finalisée en 2011, a donné lieu à la rédaction du Plan Déchets 2012-2020 dans lequel figure un certain nombre de pistes d'amélioration du service de collecte des déchets. Les objectifs principaux du plan d'action sont la réduction des risques professionnels liés aux métiers de la collecte, l'optimisation des coûts du service pour la communauté d'agglomération et l'amélioration des taux de captage des produits recyclables par la collecte sélective. Dans le cadre du Plan Déchets, un recensement de l'ensemble des voiries a été effectué afin de faire notamment un état des lieux de tous les points noirs existants. Parmi les principales actions mises en œuvre suite à cet état des lieux, la conteneurisation du territoire et la résorption des points dangereux de collecte ont été au cœur du dispositif.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

1) Amélioration de la sécurité des agents de collecte

- Respect de la R437
- Résorption des points noirs

- Conteneurisation de l'ensemble du territoire
- Suppression de la collecte du verre en porte à porte sur 1 commune où elle était encore en place
- Aménagement d'aires de retournement
- Aménagement de points de regroupement

2) Amélioration de la qualité du service

- Amélioration de la salubrité des espaces publics (conteneurisation, passage à la collecte sélective en C0,5 : présence moindre de contenants sur la voie publique, collecte des OMR en C1)
- Densification du réseau de points d'apports volontaires pour le verre
- Augmentation du taux de captage des produits recyclables par la collecte sélective

3) Maîtrise des coûts du service

- Ajustement de la fréquence de collecte (C 0,5 pour les déchets recyclables)
- Collecte du verre en points d'apports volontaires
- Redimensionnement et rééquilibrage des tournées de collecte

Résultats quantitatifs:

- Etat des lieux de la voirie effectué sur 100 % des communes ;
- Identification de 1 229 points noirs de collecte : 1 051 marches arrières et 178 stationnements gênants ;
- Dotation en bacs de l'ensemble des foyers du territoire : plus de 40 000 bacs roulants ont été distribués ;
- Achat d'une seconde mini benne à ordures ménagères pour la collecte des impasses et voies étroites (plus de 50 points noirs solutionnés grâce à cette acquisition) ;
- 18 conventions signées pour l'aménagement d'aires de retournement sur le domaine privé ;
- 275 points noirs ont été supprimés entre la mise en place du Plan Déchets (2012) et le premier semestre 2016 ;
- Redéfinition de l'ensemble des circuits de collecte, soit près de 200 circuits de collecte ;
- Diminution de la fréquence de la collecte sélective : C0,5 au lieu de C1 ;
- Depuis 2015, tous les nouveaux véhicules de collecte sont équipés d'un indicateur de surcharge en cabine: plus aucun problème de surcharge de benne n'est constaté à ce jour.

Résultats qualitatifs :

- Amélioration de la sécurité des agents de collecte ;
- Satisfaction des usagers au vu des nouveaux modes de collecte ;
- Satisfaction des équipiers de collecte via notamment les nombreux échanges d'expériences entre l'équipage et les responsables de secteurs, ce qui permet aux équipages de collecte d'être acteur de la tournée et non pas de subir les dysfonctionnements ;
- Amélioration de la salubrité des espaces publics ;
- Respect des consignes par les usagers (points de regroupement, stationnement gênant, etc.).

MISE EN OEUVRE

Planning:

2010 - 2011 :

- Etude globale d'amélioration du service de collecte des déchets ménagers de la communauté d'agglomération afin de mettre en évidence des leviers d'optimisation ;
- Elaboration du Plan Déchets qui sera mis en application entre 2012 et 2020.

2012 – aujourd'hui : mise en œuvre du Plan Déchets

- De 2012 à 2014 et suivant les différentes phases de mise en œuvre du Plan Déchets, recensement de l'ensemble des voiries d'Artois Comm. et état des lieux des points dangereux de collecte ;
- Adoption d'un règlement de collecte en 2012 ;
- Dotation en bacs de l'ensemble des foyers concernés par l'optimisation de la collecte ou ajustement de la dotation si celle-ci était insuffisante ;
- Démarches de résorption des points noirs ;
- Rééquilibrage des tournées de collecte (Recyclables en C0,5 au lieu de C1)
- Acquisition d'une seconde mini-benne à ordures ménagères en 2015.

Année principale de réalisation:

2012

Moyens humains :

L'étude d'optimisation a été effectuée par un groupement d'entreprises solidaires composé des entreprises GIRUS, JPC PARTNER et CITEPLUME et en partenariat avec les services d'Artois Comm.

La mise en place du Plan Déchets 2012-2020 est effectuée en régie par le service de collecte des déchets d'Artois Comm.

Le recensement de l'ensemble des voiries et points noirs a été réalisé par les différents chefs d'équipe et de secteurs et par une chargée de mission recrutée en 2014 par Artois Comm.

La conteneurisation du territoire a mobilisé au plus fort de son activité : 1 coordinatrice, 5 enquêteurs et enquêtrices, 1 opératrice de saisie, 1 standardiste et 3 équipes de livreurs (2 agents par équipes).

Moyens financiers :

- Coût de l'étude globale d'optimisation : 117 675 € HT
- Coût de la mini-benne de collecte : 96 765 € HT
- Coût d'installation sur véhicule neuf de l'indicateur de surcharge (pièces et main d'œuvre) : 1 500 € HT

Moyens techniques :

Etude d'optimisation réalisée par un cabinet extérieur.

Règlement de collecte : il a été rédigé en prenant en compte les objectifs du Plan Déchets, dans le but d'en faciliter la mise en œuvre. L'article 2 (cf. extrait dans le receuil) portant sur l'organisation de la collecte contient notamment des éléments concernant les points suivants :

- prévention des risques liés à la collecte ;
- stationnement, entretien et état de la voirie (permettant le passage des véhicules de collecte) ;
- caractéristiques des voies en impasse (possibilité d'effectuer un demi-tour) ;

- instruction des permis de construire (soumis à l'avis du Service collecte des déchets) ;
- secteurs d'habitat individuel (conditions minimales pour effectuer une collecte en porte-à-porte).

Conteneurisation du territoire : la réorganisation de la collecte des déchets ménagers a commencé en 2012 avec l'équipement des habitants en bacs pour la collecte des OMR et des déchets recyclables (emballages et papiers en mélange). Chaque foyer a reçu la visite d'un enquêteur pour déterminer le volume des bacs attribués en fonction de la grille de dotation fournie en annexe du règlement de collecte (cf. receuil). Deux bacs ont été distribués : un à couvercle gris foncé pour les ordures ménagères et un à couvercle jaune pour les recyclables. Après la distribution des bacs, la fréquence de la collecte sélective a été diminuée à une collecte toutes les deux semaines.

Identification des points dangereux de collecte : l'ensemble des voiries a été recensé afin d'identifier pour chaque rue le nombre de foyers, la distance à parcourir, la largeur des voies, le mode de collecte mis en place, la présence de stationnements gênants et les points noirs tels que les marches arrière ou les manœuvres dangereuses. Un tableau de recensement permet de compiler toutes les données recueillies. Ce tableau (cf. extrait ci-dessous) contient également des informations concernant les solutions retenues pour résoudre les points noirs de collecte.

Stationnements gênants : pour répondre au problème des stationnements gênants lors du passage du véhicule de collecte, Artois Comm a conçu deux documents (cf. receuil) à destination des usagers :

- le premier est à disposition de l'équipage et destiné à être déposé sur les pare-brises des véhicules gênants ;
- le second est directement remis aux habitants si le stationnement gênant est constaté à plusieurs reprises et que le premier flyer n'a pas suffi. La distribution de ce document peut également être accompagnée d'une sensibilisation en porte-à-porte.

Mini benne à ordures ménagères : est utilisée pour la collecte dans les impasses et voies étroites où la mise en œuvre d'une autre solution ne semble pas possible. La mise en service de ce véhicule a permis la résolution de plus de 50 points noirs.

- châssis : Fuso 7C15 de PTAC 7,5 tonnes / 150 cv ;
- benne : Pb Environnement volume de 8 m3 ;
- dimensions : 2 m * 5,5 m ;
- charge utile : 3 tonnes ;
- la mini-benne respecte la R 437.

Aires de retournement :

- **Sur le domaine public** : certaines impasses disposent déjà d'une aire de retournement mais parfois le dimensionnement est insuffisant ou l'état général ne permet pas une manœuvre aisée du véhicule de collecte. Dans ce cas, le terrain est réaménagé pour éviter au véhicule une marche arrière longue ou une manœuvre difficile.

- **Sur le domaine privé** : le retournement sur domaine privé peut avoir lieu pour desservir le domaine public, mais aussi plus spécifiquement le domaine privé (cf. photos dans le receuil). Seules les voies en capacité d'accueillir des poids lourds sont concernées. Les objectifs sont le maintien autant que possible de la collecte en porte-à-porte et la limitation des coûts en évitant d'aménager une aire de retournement spécifique ou un point de collecte. Une convention est mise en place entre les parties prenantes afin de formaliser les modalités de l'utilisation de la parcelle privée par le service de collecte. Cette convention constituée de 3 feuillets définit les parcelles concernées et les droits et les obligations des parties prenantes. Son but est triple :
    - Formaliser les modalités de passage dans le cadre d'une convention,

- Protéger chaque partie en délimitant précisément la zone de passage,
- Faire un **état des lieux initial** afin de ne pas imputer Artois Comm. dans d'éventuelles dégradations.

Points de regroupement ou de présentation :

- Si les habitations sont situées à moins de 60 mètres du point de collecte, un point de présentation des bacs individuels est mis en place (les usagers amènent leur bac à un emplacement déterminé ;
- Si les habitations sont situées à plus de 60 mètres du point de collecte, un point de regroupement fixe avec des conteneurs collectifs est mis en place.

Gestion des surcharges :

La gestion des surcharges est tout d'abord obtenue par une redéfinition et un rééquilibrage de l'ensemble des tournées de collecte des déchets ménagers en porte à porte. Dimensionnement des tournées retenues :

- moyenne de 800 à 900 foyers par tournée, pour les équipes constituées de 2 opérateurs de collecte en BOM 26 tonnes ;
- moyenne de 550 foyers par tournée, pour les équipes constituées d'un opérateur de collecte (milieu rural) en BOM 19 tonnes.

La mise en place d'un système de détection embarqué dans le véhicule avec indicateur en cabine permet au chauffeur de connaitre à tout moment le PTAC de son véhicule et par conséquent de l'aider dans la gestion du vidage de son chargement. Le système utilisé est le modèle Kimax 1 à affichage LCD (100*50*40 mm), dont le schéma de fonctionnement est présenté dans le receuil. Depuis 2015, les véhicules neufs sont automatiquement livrés avec cet indicateur en cabine. Le système fonctionne par mesure de la pression d'air des suspensions pneumatiques arrière. La précision de l'indication est de +/- 2 % de la charge maximale.

Le signalement du dépassement de la valeur de charge se fait à l'aide de deux alarmes :

- un affichage clignotant du boitier en cabine ;
- l'activation d'un relais interne, dont le signal peut être dévié vers un afficheur quelconque (voyant, sonnette, etc.).

Le système de détection doit être paramétré lors de l'installation puis étalonné une fois par an.

La fiche technique du système est disponible en fin de fiche dans le receuil.

Évolutions prévues :

Poursuite de la démarche de résorption des points noirs jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus aucun sur le territoire et poursuite de la mise en place du Plan Déchets sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

Partenaires moblisés :

- Les communes adhérentes.
- Les propriétaires des terrains utilisés pour les aires de retournement sur domaine privé.

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Facteur de réussite :

Le travail amont de recensement complet des voiries du territoire permet d'identifier dès le début de la démarche les voiries dont la collecte doit être effectuée en mono ou bilatéral et de mettre en évidence les rues pouvant être considérées comme un « point noir ». Ce travail est nécessaire également pour le bon équilibrage des futures tournées.

L'acceptation par les usagers est nécessaire à la réussite d'une telle opération de modification de la collecte, notamment en ce qui concerne les stationnements gênants et la mise en place de points de regroupement. La bonne communication auprès des usagers lors de l'enquête pour la dotation en bacs roulants est également importante.

L'implication des opérateurs de collecte dans le dispositif est un élément clé de la réussite d'un tel projet.

Freins :

Le changement d'habitudes pour les usagers et les éventuels problèmes de voisinage lors de la création de points de regroupements sont des éléments pouvant ralentir le déroulement de la démarche, tout comme les incivilités près des points de regroupement.

Reproductibilité :

Le recensement de l'ensemble des voiries afin d'identifier les points dangereux de collecte est facilement reproductible, à condition de fournir les moyens humains nécessaires. Les solutions mises en œuvre pour la résorption des points noirs sont ensuite à adapter en fonction des problèmes rencontrés. Des solutions comme l'utilisation d'une mini-benne ou bien l'aménagement d'aires de retournement sur le domaine privé facilitent la sécurisation de la collecte.

L'utilisation d'un indicateur de charge pour la gestion des surcharges est un système simple et peu coûteux qui permet d'éviter de nombreux problèmes dangereux pour les agents de collecte.

Difficultés rencontrées :

Mise en place d'une communication spécifique pour les stationnements gênants et intégration au réglement de collecte d'un paragraphe sur la "sécurité et facilitation de la collecte".

Recommandations éventuelles:

La mise en place d'un tel dispositif ne peut se faire sans l'acceptation et l'implication de toutes les parties : de l'usager utilisateur du service, aux opérateurs de collecte acteurs des différentes solutions mises en place. Les communes constituent les principaux relais auprès des usagers. Quant à l'encadrement de proximité, il doit faire preuve de pédagogie et être à l'écoute des différentes remarques qui pourraient lui être formulées.

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

Découvrir

Dernière actualisation de la fiche : **octobre 2019**
Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr
Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.